

**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'EXTENSION D'AUTORISATION D'EXPLOITER



**BRASSERIE DE SAINT-OMER**  
**SAINTE-OMER**

Fait à Lezennes, le 26 février 2013  
*Modifié le 14 juin 2013*

KALIÈS – KA12.12.006

K:\Andelpierre\ST-OMER - BRASSERIE DE ST-OMER\DDEAE cuves\Texte\Résumé non technique modifié.doc

**SIÈGE SOCIAL**

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - [www.kalies.com](http://www.kalies.com)

SAS au capital de 119.000 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 00048 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande d'extension d'autorisation d'exploiter déposée par la BRASSERIE DE SAINT-OMER pour l'ajout de six nouvelles cuves de fermentation sur son site implanté rue Edouard Devaux sur la commune de Saint-Omer, dans le département du Pas-de-Calais (62).

La BRASSERIE DE SAINT-OMER y exploite une unité de fabrication et de conditionnement de bière depuis 1866.

Traditionnellement, la brasserie produisait des bières conditionnées en bouteilles. Toutefois, le marché de la bière évoluant vers les boîtes métalliques, une nouvelle ligne de conditionnement en boîtes, plus performante en termes de capacités techniques et environnementales, a récemment remplacé la ligne existante. Cette modification est devenue indispensable pour pouvoir fournir à la grande distribution, une offre globale de bouteilles et de boîtes.

Afin de s'adapter à son marché et pour pérenniser son activité et ses emplois dans l'avenir, la BRASSERIE DE SAINT-OMER souhaite installer six nouvelles cuves de fermentation, d'une capacité unitaire de 3 000 hl, pour produire un volume de bière permettant d'alimenter les deux groupes (bouteilles et boîtes) et ainsi rester compétitive face à ses concurrents.

L'intérêt de ce projet est de tenir compte des récentes évolutions du marché vers le conditionnement en boîtes et proposer à la grande distribution une offre globale, tout en optimisant les performances techniques et environnementales.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement, les installations de la brasserie sont soumises à :

Site de production (rue Edouard Devaux) :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- × **2253** : Préparation, conditionnement de boissons ;
- × **2275** : Fabrication de levures ;
- × **2921-1** : Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.

↳ Déclaration au titre des rubriques :

- × **1136-B** : Emploi d'ammoniac ;
- × **2910-A** : Installations de combustion ;
- × **2921-2** : Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.

Unité de méthanisation (route de Saint-Momelin) :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- × **2782** : Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux ;
- × **2910-B** : Installations de combustion.

## ÉTUDE D'IMPACT



### INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site de production de la brasserie est implanté rue Edouard Devaux sur la commune de Saint-Omer, dans le département du Pas-de-Calais.

Il occupe les parcelles cadastrales :

- \* n°33, 34, 35, 36, 37, 38, 69, 75, 76, 734 et 850 en section AC ;
- \* n°303, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 456, 457, 521 et 522 en section BC.

Au Plan Local d'Urbanisme (PLU), le site est classé en zone UA. Il s'agit d'une zone urbaine dense affectée essentiellement à l'habitat et aux activités qui en sont le complément naturel.

Par ailleurs, la BRASSERIE DE SAINT-OMER est soumise aux servitudes d'utilité publique suivantes :

- \* AC1 : « Servitude de protection des monuments historiques inscrits »,
- \* AC2 : « Servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits »,
- \* PT1 : « Protection électromagnétique ».

Les nouvelles cuves de fermentation seront posées sur une dalle béton, à l'air libre, au nord de la rue Courteville. Le plan en page suivante permet de localiser la zone d'implantation du projet.

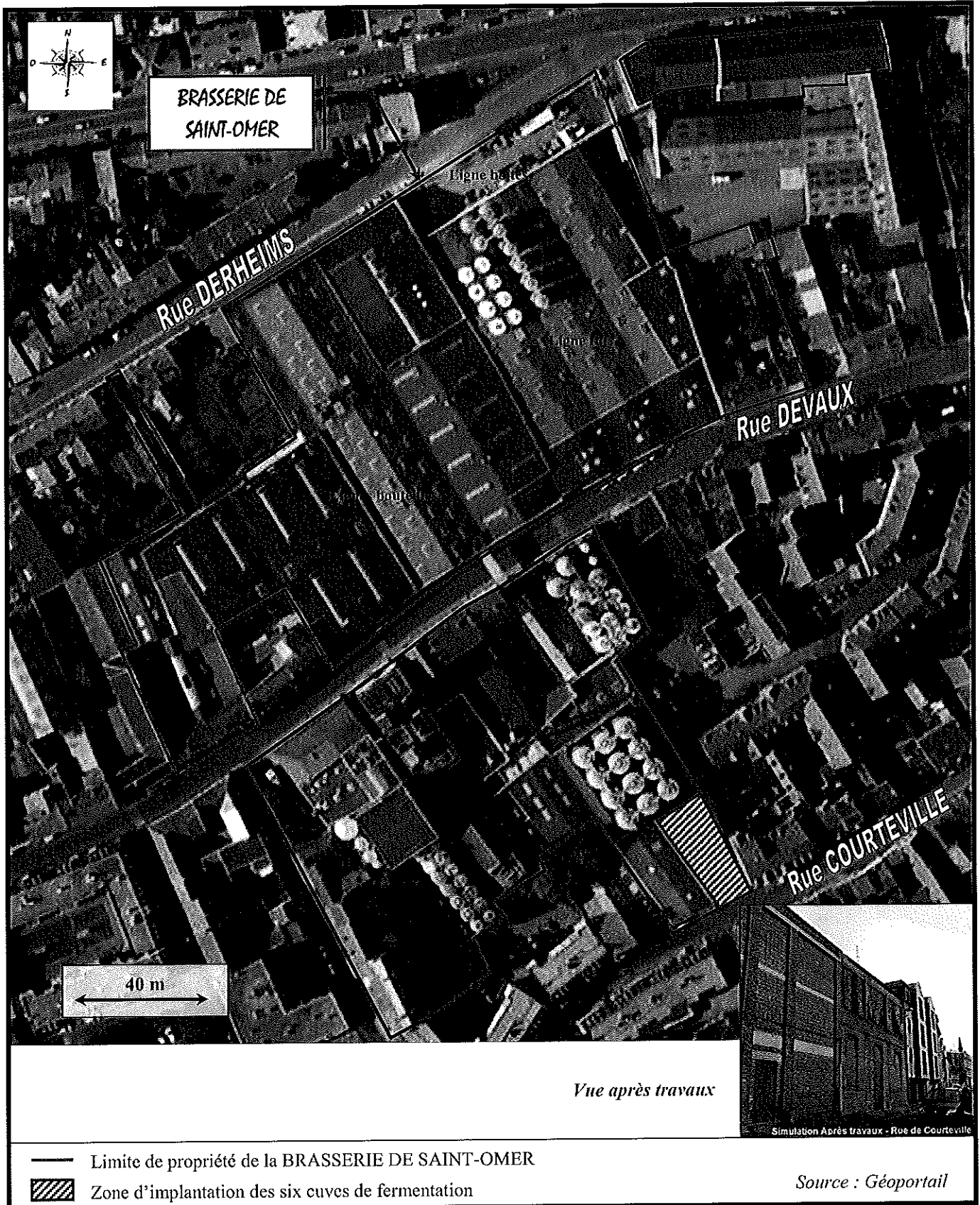
Au total, le projet induira une augmentation des surfaces imperméabilisées de 1,3%, soit une occupation totale du site à 97,2% par des surfaces imperméabilisées (bâties, voiries) et à 2,8% par des espaces verts.

A noter qu'un soin particulier sera apporté à l'insertion paysagère, réalisée conformément aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.



KALIÈS

# ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



A noter que la brasserie dispose également, sur la commune de Saint-Omer, d'une unité de méthanisation pour pré-traitement de ses eaux usées industrielles et de refroidissement. Elle est située à environ 3 km au nord-est du site de production et occupe les parcelles cadastrales n°57 et 58 en section BH. Cette installation ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.

Les infrastructures routières présentes à proximité du site de production de la brasserie sont les suivantes :

- ✗ la route départementale RD928 en limite de propriété nord,
- ✗ la route départementale RD209 à 500 m à l'est,
- ✗ la route départementale RD942 à 2 km à l'ouest.

Par ailleurs, la gare la plus proche est à environ 1,2 km au sud-est et l'aérodrome de Saint-Omer est situé à plus de 4 km au sud-ouest.

Les premières habitations se situent en limite de propriété immédiate de la brasserie.

Les établissements recevant du public recensés dans un rayon d'un kilomètre sont les suivants :

- ✗ un reprocenter, à 20 m au nord ;
- ✗ un coiffeur, à 20 m au nord ;
- ✗ le café le Calypso, à 40 m au nord ;
- ✗ le groupe scolaire Notre Dame de Sion, à 90 m à l'est ;
- ✗ la M.A.H.R.A. (Maison d'Accueil Hébergement Région Audomaroise), à 100 m au nord ;
- ✗ l'école Sainte Marie, à 200 m au sud-est ;
- ✗ un cabinet médical, à 210 m à l'est ;
- ✗ un laboratoire d'analyses médicales, à 210 m à l'est ;
- ✗ l'école maternelle Charles Perrault, à 250 m au sud-est ;

- \* le restaurant « Le Bachelin », à 250 m au nord-ouest ;
- \* un magasin Lidl, à 270 m à l'est ;
- \* la pharmacie Bleart, à 270 m au sud-est ;
- \* une résidence pour personnes âgées, à 290 m au sud ;
- \* le restaurant « l'estaminet du Marais », à 300 m au nord-ouest ;
- \* le restaurant « Le sept de cœur », à 320 m au sud ;
- \* le restaurant « Le quai des gourmets », à 380 m à l'ouest ;
- \* l'hôtel de ville de Saint-Omer, à 400 m au sud ;
- \* une église, à 400 m au sud ;
- \* un centre hospitalier, à 400 m au sud ;
- \* un magasin de cuisine « Darles », à 410 m à l'est ;
- \* la pharmacie Duhoo, à 430 m au sud ;
- \* l'école maternelle Montaigne, à 460 m à l'est ;
- \* la poste, à 580 m au sud-est ;
- \* une zone commerciale, à 500 m au nord-ouest ;
- \* la pharmacie Clay-Moulière, à 510 m au nord-est ;
- \* la pharmacie de la poste, à 510 m au sud-est ;
- \* la maison de retraite « Résidence Arpage », à 530 m au sud-est ;
- \* la pharmacie Silvie, à 530 m au sud ;
- \* l'école Immaculée Conception, à 550 m au nord-est ;
- \* l'école primaire Alphonse Lamartine, à 560 m au nord-est ;
- \* la pharmacie Galby, à 580 m au sud ;

- × la pharmacie du musée, à 530 m au sud ;
- × l'école publique élémentaire Condorcet, à 670 m l'ouest ;
- × le lycée professionnel Jacques Durand, à 600 m au sud ;
- × l'hôtel « Le Bretagne », à 610 m au sud-est ;
- × le musée Hôtel Sandelin, à 650 m au sud ;
- × le groupe scolaire Saint Bertin (maternelle, primaire, collège), à 670 m au sud-est ;
- × le collège de l'esplanade, à 680 m à l'ouest ;
- × l'hôtel « Les Frangins » à 690 m au sud ;
- × la pharmacie Graff, à 710 m au sud ;
- × l'hôtel « Chic'o rail », à 770 m à l'est ;
- × l'hôtel IBIS, à 790 m au sud-ouest ;
- × le musée Henri Dupuis, à 790 m au sud ;
- × l'école primaire Paul Bert, à 800 m au sud ;
- × un centre médico-psychologique, à 810 m au sud-est ;
- × une salle de sport, à 820 m au sud-est ;
- × le tribunal de grande instance, à 850 m au sud ;
- × l'école Notre-Dame, à 870 m au sud ;
- × l'école maternelle Jacques Prévert, à 890 m au sud ;
- × la cathédrale de Saint-Omer, à 1 km au sud ;
- × la gare, à 1 km à l'est ;
- × une maison de retraite, à 1 km à l'est-nord-est.



Les monuments historiques recensés dans un rayon de 500 m sont les suivants :

- \* le magasin à poudre à 11 m à l'est,
- \* la chapelle du lycée Notre Dame de Sion à 350 m au sud,
- \* l'hôpital général à 500 m au sud-ouest.

Par ailleurs, la brasserie est localisée dans le site inscrit n°62 SI 14 : « Site urbain de Saint-Omer ».

A noter que le site de production de la BRASSERIE DE SAINT-OMER n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), dans un corridor écologique des trames vertes et bleues ou sur une zone Natura 2000.

Les ZNIEFF les plus proches du site sont les suivantes :

- ✓ la ZNIEFF n°3100113353 « Complexe écologique du Marais Audomarois et de ses versants » à environ 50 m au nord ;
- ✓ la ZNIEFF n°310013356 « Marais de Serques à Saint-Martin-au-Laërt » à environ 430 m au nord.

Quant à la zone Natura 2000 la plus proche, il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » (FR3100495), à environ 310 m au nord.

Une évaluation des incidences Natura 2000 a permis de conclure que l'activité de la brasserie dans sa configuration future ne portera pas atteinte à la conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site.



## EAU ET SOLS

### ☉ Caractéristiques de l'installation :

- La BRASSERIE DE SAINT-OMER est alimentée en eau par trois forages et par le réseau public de distribution d'eau potable de la ville.
- Actuellement, la consommation d'eau en provenance des forages est limitée à 2 400 m<sup>3</sup>/j et ne peut pas dépasser 750 000 m<sup>3</sup>/an, conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 novembre 2006. Dans la configuration future, celle-ci passera à 2 700 m<sup>3</sup>/j et ne dépassera pas 850 000 m<sup>3</sup>/an. Par ailleurs, la consommation annuelle en provenance du réseau public d'alimentation en eau potable est de 160 m<sup>3</sup>. Celle-ci ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.
- Le réseau d'assainissement de la brasserie est de type séparatif et permet de collecter :

- ✖ d'une part les eaux usées domestiques, composées des eaux vannes et des eaux sanitaires (douches, lavabos), ainsi que les eaux pluviales ruisselant sur les toitures et les voiries existantes.

Ces effluents sont acheminés, via le réseau d'assainissement public, jusqu'à la station d'épuration de la commune de Saint-Omer, pour traitement avant rejet au milieu naturel.

- ✖ d'autre part les eaux usées industrielles provenant du nettoyage et de la stérilisation des équipements de production, des bains sodés et du rinçage des bouteilles et autres contenants, les eaux de refroidissement issues du fonctionnement des tours aérorefrigérantes ainsi que les rejets aqueux supplémentaires liés au projet. Ces derniers seront composés d'eaux usées industrielles ainsi que des eaux pluviales ruisselant sur la nouvelle aire de travail imperméabilisée qui accueillera les six cuves de fermentation.

L'ensemble de ces effluents est et sera collecté puis acheminé vers l'unité de méthanisation de la brasserie pour pré-traitement. Ils rejoignent et rejoindront ensuite la station d'épuration de la commune de Saint-Omer pour traitement final avant rejet dans le milieu naturel.

☉ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Le réseau d'alimentation en eau potable du site est protégé par un disconnecteur, permettant ainsi d'éviter tout retour de pollution dans le réseau et d'isoler le site en cas de sinistre. A noter qu'aucun aménagement sur le réseau d'alimentation n'est prévu dans le cadre du projet. Ainsi, la protection mise en place restera efficace.
- La nature et les quantités d'eaux usées domestiques générées par le site ne seront pas modifiées dans le cadre du projet. Ainsi, leurs modes de collecte et de traitement resteront identiques.
- Les flux d'eaux usées industrielles et de refroidissement augmenteront suite à la mise en place du projet, liés à la hausse du débit rejeté (1 300 m<sup>3</sup>/j au lieu de 1 000 m<sup>3</sup>/j). Les 300 m<sup>3</sup> supplémentaires d'eaux usées industrielles seront liés à l'augmentation du volume brassé, fermenté et conditionné ainsi qu'aux utilités (vapeur, froid, lavage des cuves et des sols). Toutefois, les concentrations fixées dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 novembre 2009 continueront à être respectées. En effet, l'unité de méthanisation est capable de traiter ce surplus de volume. Une étude technico-économique est en cours de réalisation avec le prestataire IRH afin de le confirmer.
- Le volume d'eaux pluviales augmentera suite à l'imperméabilisation de la nouvelle aire de travail accueillant les six cuves de fermentation. Le surplus d'eaux pluviales généré suivra les mêmes modes de collecte et de traitement que les rejets d'eaux usées industrielles. Au vu de la nature de ces effluents, ils ne seront pas susceptibles d'entraîner un dysfonctionnement de l'unité de méthanisation.
- Toutes les surfaces du site susceptibles d'être exposées à des déversements accidentels sont et seront étanchéifiées et les installations de stockage sont et seront mises sur rétention.

Dans le cadre du projet, la nature et les quantités de produits chimiques stockés ne seront pas modifiées. Ainsi, les capacités de rétention resteront adaptées.



## AIR

### ☉ Caractéristiques de l'installation :

- La BRASSERIE DE SAINT-OMER possède deux chaudières sur son site de production. Toutefois, l'une d'entre elles est utilisée exclusivement en secours. Ainsi, elles ne fonctionnent jamais simultanément.
- La chaudière fonctionnant en permanence sur le site a une puissance de 11,6 MW et une cheminée de 26 m de hauteur. Le combustible utilisé est le gaz naturel.
- Les derniers résultats d'analyse du générateur de 11,6 MW, en date du 30 janvier 2013, sont conformes aux valeurs limites d'émission définies par l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 novembre 2009.
- La brasserie possède une chaudière biogaz de 0,4 MW sur son unité de méthanisation. Au vu de sa faible puissance, aucune Valeurs Limites d'Exposition ne lui est applicable.
- Dans le cadre du projet, la chaudière biogaz de 0,4 MW ne sera pas remplacée. Les effluents supplémentaires à traiter seront donc à l'origine d'une augmentation de 0,17% des rejets totaux du site.

### ☉ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Les rejets atmosphériques sur le site de production de la BRASSERIE DE SAINT-OMER sont contrôlés périodiquement, pour les paramètres définis dans l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2009.
- Aucune modification sur les chaudières du site de production ne sera apportée par le projet. Ainsi, il n'est pas prévu la mise en œuvre de mesures préventives supplémentaires.
- Par ailleurs, l'augmentation des effluents à traiter suite à la mise en place du projet entraînera une hausse des flux de la chaudière biogaz. Toutefois, son débit restera faible. Ainsi, l'augmentation des rejets ne sera pas significative.



## CLIMAT

- Recensement des émissions atmosphériques à pouvoir de réchauffement :
  - En fonctionnement normal, les activités de la BRASSERIE DE SAINT-OMER sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :
    - ✖ CO<sub>2</sub> : ce gaz provient principalement de la combustion du gasoil des camions de livraison et d'expédition,
    - ✖ NOx : ces gaz sont notamment émis par les installations de combustion.
  - Dans le cadre du projet, les émissions de CO<sub>2</sub> augmenteront liées à la hausse du trafic engendrée par l'augmentation de la production.
- Mesures préventives et évaluation de l'impact :
  - Les émissions de gaz à effet de serre issues des installations de combustion sont vérifiées périodiquement. A noter que ces installations fonctionnent au gaz naturel, ce qui permet de limiter fortement les émissions de NOx.
  - Quant aux émissions de CO<sub>2</sub> liées au trafic des camions, des consignes d'arrêt des moteurs au cours des opérations de chargement et de déchargement sont et continueront à être diffusées auprès des chauffeurs.



## BRUIT

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

- La brasserie est implantée sur la commune de Saint-Omer, dans le département du Pas-de-Calais.
- L'ensemble du site de production est entouré d'habitations.
- Le bruit ambiant est principalement conditionné par :
  - ✗ la circulation routière,
  - ✗ la circulation ferroviaire,
  - ✗ l'activité urbaine dans le centre-ville de Saint-Omer.
- Le site fonctionne 24h/24 et 7j/7, tout au long de l'année.
- Les principales sources de bruit générées par le site sont les suivantes :
  - ✗ les installations de production,
  - ✗ les lignes de conditionnement,
  - ✗ la manipulation des produits finis dans la zone de stockage tampon,
  - ✗ les camions de livraison et d'expédition.
- Dans le cadre du projet, six nouvelles cuves de fermentation seront installées au nord de la rue Courteville. Les cuves, en elles-mêmes, ne seront pas à l'origine de nuisances sonores. Toutefois, l'augmentation de la capacité de production de la brasserie, induite par ces nouveaux équipements, entraînera une hausse du trafic des camions de livraison (matières premières) et d'expédition (produits finis).

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Deux campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées les 2 janvier et 7 février 2013 en six points, les installations de brasserie à l'arrêt et en fonctionnement, pour déterminer le bruit résiduel et le bruit lié au fonctionnement de la brasserie, en limite d'exploitation et au niveau des Zones à Emergence Réglementée (ZER).
- Au vu des résultats obtenus, la BRASSERIE DE SAINT-OMER respecte globalement les valeurs limites de bruit en limite de propriété. Toutefois, les émergences relevées au niveau des ZER sont supérieures aux limites autorisées de jour et de nuit.
- Afin de mettre en le site en conformité avec la réglementation, tout en intégrant le projet d'implantation des nouvelles cuves de fermentation, une simulation acoustique a été réalisée. Les principales conclusions sont reprises ci-après.
- Afin de respecter les émergences réglementaires au niveau de la ZER, la BRASSERIE DE SAINT-OMER doit atténuer le bruit de 29 dB(A). Les principales sources de bruit identifiées sont les suivantes :

1. L'activité dans la zone de conditionnement en verre perdu (partie est).
2. L'activité dans le hall de stockage.
3. Le passage des camions à proximité du récepteur.

Ainsi, les mesures prévues par la brasserie s'organiseront en deux phases.

**Phase n°1 :**

▲ Mesures sur le hall de stockage :

- Dans l'immédiat, la brasserie a commandé des écrans (double toile) dotés d'une atténuation acoustique pour les deux portes de quais du hall de stockage (rue E. Devaux et rue J. Derheims). Ceux-ci seront ouverts par les chauffeurs poids-lourds à leur arrivée sur le site puis refermés une fois le camion rentré. A noter qu'une consigne d'arrêt des moteurs pendant les opérations de chargement et de déchargement est donnée. Toutefois, une période de sensibilisation du personnel aux consignes est à prévoir.

⤴ Sur les camions :

- La brasserie a récemment modifié le sens de circulation des camions : les camions entrants arrivent boulevard de Strasbourg et les camions sortants passent par la rue E. Devaux. Cette mesure permet d'éliminer le stationnement des camions en attente rue E. Devaux. Par ailleurs, en arrivant boulevard de Strasbourg, les camions mis en attente peuvent stationner sur le site.
- A compter du mois de septembre 2013, la brasserie utilisera des camions à remorques sur coussins d'air. Ils seront moins bruyants que les camions avec lames à ressort, notamment à vide. Par ailleurs, ils seront également équipés de boîtes automatiques, beaucoup moins bruyantes. A noter que, dans le cadre de son activité, la brasserie possède ses propres camions, ce qui garantit l'efficacité des mesures prises, autant au niveau matériel que sensibilisation du personnel.

A la fin de cette phase, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier si les émergences sont respectées. Si ce n'est pas le cas, la brasserie mettra en place une deuxième phase d'action.

**Phase n°2 :**

⤴ Sur la zone de conditionnement en verre perdu (partie est) :

En cas d'insuffisance des mesures prises ci-avant pour respecter les émergences réglementaires, la brasserie envisagera la possibilité d'installer une atténuation acoustique de la paroi extérieure de la partie est de la zone de conditionnement en verre perdu.





## DECHETS

### ☞ Inventaire des déchets :

➤ Les principaux déchets générés par le site de production de la BRASSERIE DE SAINT-OMER sont les suivants :

- \* des Déchets Industriels Banaux,
- \* des plastiques,
- \* du verre cassé,
- \* du carton,
- \* des métaux,
- \* des boues,
- \* des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- \* du liquide de nettoyage,
- \* des huiles de moteurs,
- \* des aérosols,
- \* des produits chimiques de laboratoire classiques et spéciaux,
- \* de l'iso-octane,
- \* des emballages, boîtes de pétri et verrerie souillée,
- \* des tubes fluorescents.

➤ La nature des déchets générés par la brasserie dans la configuration future ne sera pas modifiée.

➤ Elimination :

- L'ensemble des déchets est et restera confié à des collecteurs agréés puis à des sociétés extérieures autorisées pour la valorisation ou l'élimination, ce qui minimisera l'impact sur l'environnement.
- Les déchets resteront éliminés ou recyclés selon une filière agréée par une Installation Classées pour la Protection de l'Environnement autorisée ou déclarée au titre de la législation ICPE.
- La traçabilité des déchets dangereux restera assurée par les Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux.



## TRAFIC

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

- Le site de production de la brasserie est implanté au nord du centre-ville de la commune de Saint-Omer. Celui-ci est accessible via la rue Jean Derheims, le boulevard de Strasbourg ou la rue Edouard Devaux.
- Le trafic engendré par la BRASSERIE DE SAINT-OMER est uniquement routier, lié à la réception des matières premières et à l'expédition des produits finis.
- L'activité de la brasserie génère un trafic journalier d'environ 70 camions et 164 véhicules légers. A noter que le trafic des véhicules légers est réparti sur 24h étant donné que les salariés sont postés (3 x 8h) tandis que celui des camions s'effectue sur 18h. Par ailleurs, cette estimation est majorante. En effet, une partie des salariés vient à pieds, en vélo ou en transports en commun.
- Dans le cadre du projet, les capacités de production de la brasserie augmenteront d'environ 25%. Le trafic des camions de livraison et d'expédition subira une hausse du même ordre de grandeur. Soit un flux journalier porté à 88 poids-lourds.

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Au vu des comptages routiers fournis par le Conseil Général du Pas-de-Calais, le trafic engendré par la brasserie dans la configuration future représentera :
  - \* 3,3% du trafic de la RD928 ;
  - \* 2,9% du trafic de la RD209.
- Ainsi, l'impact du projet sur la zone d'étude sera restreint. En effet, une hausse de 0,2% sera à prévoir sur les principaux axes de circulation aux alentours du site de production.



## **EFFETS CUMULES**

### ➤ Projets recensés à proximité du site :

- Les projets recensés au cours de l'année 2012 dans la région Nord-Pas-de-Calais sont situés à plus de 2 km du site.

### ➤ Evaluation de l'impact :

- Les impacts potentiels du projet de la BRASSERIE DE SAINT-OMER ne seront pas susceptibles, par leur nature et leur importance, d'interagir avec les projets recensés dans les environs.

## VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

### ➤ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'étude d'impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre :

- \* des effluents aqueux,
- \* des rejets atmosphériques,
- \* des émissions acoustiques,
- \* des déchets.

### ➤ Evaluation de l'impact sanitaire

#### ➤ Eau :

Les effluents générés par la BRASSERIE DE SAINT-OMER sont composés d'eaux usées domestiques, d'eaux pluviales, d'eaux usées industrielles et de refroidissement.

Les eaux usées domestiques et les eaux pluviales sont acheminées, via le réseau d'assainissement public, jusqu'à la station d'épuration collective de la commune de Saint-Omer.

Les eaux usées industrielles et de refroidissement sont acheminées jusqu'à l'unité de méthanisation de la brasserie pour pré-traitement, puis sont ensuite envoyées vers la station d'épuration collective de la commune de Saint-Omer pour traitement final.

Dans le cadre du projet, six nouvelles cuves de fermentation seront ajoutées sur le site de production de la brasserie. Ces équipements seront à l'origine d'une augmentation des rejets d'eaux usées industrielles et d'eaux pluviales. Ces effluents seront acheminés jusqu'à l'unité de méthanisation de la brasserie pour pré-traitement, puis seront ensuite envoyés vers la station d'épuration collective de la commune de Saint-Omer pour traitement final.

Au terme du projet de la BRASSERIE DE SAINT-OMER, les rejets aqueux du site dans le milieu naturel ne seront pas susceptibles d'engendrer un risque sanitaire pour les populations de la zone d'étude.

➤ Air :

La BRASSERIE DE SAINT-OMER possède deux points de rejets atmosphériques canalisés sur son site de production, issus des deux chaudières fonctionnant au gaz naturel. A noter que les chaudières ne fonctionnent jamais simultanément (l'une d'entre elles étant utilisée en secours).

Le gaz naturel est un combustible « propre » qui génère de faibles quantités de SO<sub>2</sub> et de poussières.

Les valeurs de concentrations et de flux applicables sont celles définies dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 novembre 2009.

Le projet de la brasserie n'entraînera aucune modification sur les rejets atmosphériques du site de production.

Par ailleurs, la hausse des effluents à traiter par la station de méthanisation entraînera une augmentation des flux émis par la chaudière biogaz. Toutefois, son débit étant faible, ceux-ci représenteront une augmentation de 0,17% des rejets totaux du site. Cette hausse ne sera donc pas significative.

➤ Bruit :

Au vu des mesures acoustiques effectuées en limite de propriété et au voisinage habité, les niveaux sonores relevés sont caractéristiques des bruits de conversation. De ce point de vue, le site ne peut être considéré comme source d'effets sur la santé publique.

A l'issue du projet, une nouvelle campagne de mesures acoustiques en fonctionnement sera réalisée suite à la mise en place des actions prévues dans la phase n°1 du rapport de simulation acoustique. En cas d'insuffisance de ces mesures pour respecter les valeurs réglementaires, la brasserie passera à la phase n°2 proposée dans le rapport de simulation acoustique.

➤ Déchets :

Etant donné que le site est clôturé, que les déchets ne présentent pas de phénomène d'envols et sont stockés dans des récipients fermés les protégeant des eaux de ruissellement, ceux-ci ne sont pas susceptibles d'être en contact avec les populations, d'où l'absence de risque sanitaire.

### ➔ Evaluation globale du risque sanitaire

Aucun agent n'ayant été retenu dans les domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets, l'évaluation globale montre que l'activité de la BRASSERIE DE SAINT-OMER dans sa configuration future ne présentera pas de risque sanitaire supplémentaire significatif pour la population.

## ÉTUDE DES DANGERS

L'étude des dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des nouvelles cuves de fermentation sur le site de la BRASSERIE DE SAINT-OMER. Les conclusions sont mentionnées ci-après.

- Le retour d'expérience sur des cuves de fermentation similaires à celles qui seront installées sur le site révèle que les accidents les plus fréquents sont liés à l'asphyxie des salariés au cours des opérations de nettoyage.
- L'analyse des risques menée a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation des six nouvelles cuves de fermentation du site de production de la BRASSERIE DE SAINT-OMER. Au vu de la cotation réalisée, il apparaît qu'aucun scénario n'engendre un risque majeur potentiel.
- Concernant les risques extérieurs, l'éloignement des sites Seveso ainsi que des infrastructures de transport rend le risque d'effet domino vers le site de production de la brasserie négligeable.
- Enfin, les risques naturels sont limités dans la zone d'implantation du site de production de la BRASSERIE DE SAINT-OMER.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont et seront effectives sur le site afin d'éviter que les événements cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences :
  - \* formation du personnel,
  - \* consignes de sécurité,
  - \* implantation des cuves sur une dalle béton,
  - \* les eaux accidentellement polluées dans cette zone seront dirigées vers l'unité de méthanisation et stockées dans un bassin d'incidents de 2 500 m<sup>3</sup>,
  - \* vérifications périodiques des installations,
  - \* extincteurs et RIA en nombre suffisant.



## NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

La BRASSERIE DE SAINT-OMER emploie 164 personnes.

Le personnel dispose de douches, lavabos et sanitaires en nombre suffisant ainsi que d'un espace repas.

Par ailleurs, il dispose des équipements de protection individuels suivants :

- \* chaussures de sécurité,
- \* gilet de haute visibilité,
- \* vêtements de travail,
- \* gants,
- \* bouchons d'oreille sur certains postes,
- \* masques faciaux.

Les salariés du site reçoivent différentes formations, telles que :

- \* Sauveteurs-Secouristes du Travail,
- \* habilitation électrique H0B0,
- \* autorisation de conduite des engins de manutention.

A noter que le personnel est régulièrement suivi par les services de la médecine du travail.

La BRASSERIE DE SAINT-OMER ayant un effectif supérieur à 50 salariés, elle dispose d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.